

Appel à lettres d'intention n° 21

Petites subventions – appel restreint *

Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen

- Pays éligibles :** Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Palestine, Tunisie
- Date d'ouverture :** Lundi 25 juillet 2022
- Date de clôture :** Lundi 12 septembre 2022, 23h59 GMT
- Budget du projet :** 20 000 USD maximum par subvention
- Calendrier du projet :** Les projets peuvent commencer à partir du 1er novembre 2022 au plus tôt et doivent être achevés avant le 31 octobre 2023 (ils ne doivent donc pas dépasser 12 mois)

CEPF et BirdLife International (en tant qu'[équipe régionale de mise en œuvre](#) (RIT) pour le hotspot) lancent un appel à propositions sous forme de lettres d'intention (LOI) pour des petites subventions à destination des organisations de la société civile du hotspot de biodiversité du Bassin Méditerranéen.

* **Cet appel à propositions est restreint** : seuls les bénéficiaires actuels ou anciens (et leurs sous-bénéficiaires) dans le cadre de la phase 2 du programme CEPF dans le hotspot de biodiversité du Bassin Méditerranéen (2017-2022) sont éligibles pour postuler. Si vous n'êtes pas sûr d'être éligible, veuillez contacter maaike.manten@birdlife.org avant de commencer à rédiger votre candidature.

Les candidats éligibles sont invités à lire le présent appel à propositions dans son intégralité.

CONTEXTE

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale, avec un financement supplémentaire dans le bassin méditerranéen apporté par la Fondation MAVA. Un objectif fondamental est de s'assurer que la société civile s'engage dans la protection de la biodiversité.

Le hotspot de biodiversité du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot au monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen au monde. La niche d'investissement du CEPF en Méditerranée a été formulée à travers un processus participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs de fonds et les autorités gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est présentée dans le profil de l'écosystème, disponible [ici](#) (PDF – 31 Mo). Cette stratégie d'investissement comprend une série d'orientations stratégiques, déclinées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF.

La phase d'investissement actuelle, prévue pour se clôturer en octobre 2022, sera prolongée jusqu'en décembre 2023, à la suite de contributions additionnelles de la Fondation MAVA et des bailleurs du CEPF. Cette extension permet un nouveau cycle d'octroi de subventions dans le hotspot, en suivant la même stratégie d'investissement que celle décrite dans le profil d'écosystème référencé ci-dessus.

CANDIDATS ELIGIBLES

Il s'agit d'un appel à propositions restreint.

- Tous les bénéficiaires actuels / anciens, et leurs sous-bénéficiaires*, dans le cadre de la phase 2 du programme CEPF sont éligibles. Ceci comprend tous les bénéficiaires, et leurs sous-bénéficiaires, qui ont reçu une petite subvention et/ou une grande subvention **entre le 1er octobre 2017 et le 30 septembre 2022.**
- * Les sous-bénéficiaires sont des organisations qui étaient responsables de livrables spécifiques dans le cadre de grandes subventions et qui ont été *contractées* par le grand bénéficiaire pour produire ce livrable. Les sous-bénéficiaires pourront solliciter directement une petite subvention du CEPF dans le cadre de cet appel, afin de leur donner la possibilité d'obtenir un soutien financier supplémentaire pour leurs organisations et leur travail de conservation. Les sous-bénéficiaires sont encouragés à discuter de leur candidature avec leur partenaire « bénéficiaire principal » avant de postuler ; ceux-ci sont censés encadrer leurs sous-bénéficiaires dans ce processus, si nécessaire.
- Chaque bénéficiaire/sous-bénéficiaire ne peut soumettre qu'une (1) lettre d'intention dans le cadre de cet appel à propositions. Si l'organisation candidate a reçu plus d'une subvention du CEPF entre octobre 2017 et septembre 2022, elle devra sélectionner l'une de ces subventions et s'appuyer sur les activités mises en œuvre dans le cadre de celle-ci.
- Les bénéficiaires dont les projets ont déjà été prolongés au-delà de 30 septembre 2022 où qui sont en discussion avec le CEPF à ce propos sont encouragés à ne pas répondre au présent appel à propositions.
- Les bénéficiaires du CEPF dans le cadre de la phase 1 du programme CEPF dans le hotspot méditerranéen de la biodiversité (2012-2017) et les organisations de la société civile du hotspot méditerranéen qui n'ont pas reçu de fonds du CEPF auparavant sont *exclus* de cet appel.

Si vous n'êtes pas sûr d'être éligible, veuillez contacter Maaïke Manten, Responsable de la RIT, à l'adresse suivante : maaïke.manten@birdlife.org avant de commencer à rédiger votre candidature.

Cet appel vise à soutenir les bénéficiaires du CEPF qui sont les plus à risque en raison de la fermeture du programme MAVAs dans la région et/ou en raison d'autres circonstances externes ; ainsi que les bénéficiaires du CEPF qui n'ont pas obtenu de fonds pour poursuivre les activités de conservation essentielles initiées pendant le projet du CEPF. Le CEPF soutiendra en priorité les organisations qui peuvent prouver qu'elles dépendent fortement du financement du CEPF et/ou de la MAVAs.

En plus d'une description du projet lui-même et de l'importance et de l'urgence des activités de conservation proposées, les candidats devront préciser dans leur lettre d'enquête :

- Quelles activités de collecte de fonds entreprennent-ils pour maintenir leur organisation opérationnelle ?
- Quels autres bailleurs soutiennent leur organisation en ce moment ?

ACTIVITÉS ET SITES ÉLIGIBLES

La portée de cet appel est limitée aux types d'activités et de lieux décrits ci-dessous.

Les lettres d'intention seront acceptées pour les cinq orientations stratégiques (voir le tableau ci-dessous).

Orientations spécifiques pour cet appel à propositions :

- Les projets proposés doivent être soumis **sous la même direction stratégique** et (le cas échéant) **dans la ou les mêmes ZCB (Zones de Conservation de la Biodiversité)** que la subvention du CEPF précédemment financée. Les projets proposés doivent **s'appuyer sur les résultats** du projet financé auparavant par le CEPF.

- Aucun « nouveau » projet ni aucun projet dans de « nouvelles » ZCB ne sera accepté dans le cadre de cet appel à propositions. (*S'il est impératif d'inclure une nouvelle ZCB dans votre projet, veuillez contacter maaike.manten@birdlife.org pour en discuter avant de postuler.*)
- Si vous avez reçu plusieurs subventions, dans le cadre de la même Direction Stratégique (DS) ou de différentes DS, au cours de la phase 2 du programme, vous devrez en sélectionner une seule pour votre candidature dans le cadre de cet appel à propositions. Chaque bénéficiaire/sous-bénéficiaire ne peut soumettre qu'une *seule candidature dans le cadre de cet appel*.
- Les projets proposés doivent se concentrer sur **des actions de conservation concrètes**, consolidant les impacts positifs sur la biodiversité. Assurez-vous que les activités de votre projet s'appuieront sur et/ou amplifieront les réalisations en matière de conservation que vous avez réalisées au cours de votre précédent projet CEPF.
- Chaque projet proposé doit inclure une composante de **développement des capacités institutionnelles**, basée sur les scores du dernier outil de suivi de la société civile (CSTT) complété par l'organisation candidate. Par exemple : formation en gestion financière, communication, affaires juridiques ; production d'un plan stratégique organisationnel / de collecte de fonds ; élaboration d'une politique des ressources humaines et des gestion des bénévoles; développement d'un site web...etc

Tableau 1. Directions stratégiques et priorités d'investissement éligibles

Direction stratégique	Priorités d'investissement
1 : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de <i>la biodiversité dans les zones côtières</i> .	1.1 : Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires
	1.2 : Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires
	1.3 : Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion des zones côtières, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement
2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de <i>la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce</i>	2.1 : Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce
	2.2 : Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux
	2.3 : Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires
3 : Promouvoir le maintien des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à <i>forte valeur culturelle et naturelle</i>	3.1 : Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
	3.2 : Promouvoir l'importance des modes d'utilisation traditionnels des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales.
	3.3 : Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité.
4 : Engager la société civile pour la préservation des <i>plantes en danger critique d'extinction</i> ou à aire de répartition restreinte	4.1 : Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes.
	4.2 : Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.
	4.3 : Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou utilisateurs des terres.

Direction stratégique	Priorités d'investissement
5 : Renforcer la <i>communauté de conservation régionale</i> grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires du hotspot	5.1 : Soutenir les processus d'apprentissage thématiques et régionaux pour les OSC et les parties prenantes.
	5.2 : Soutenir les bénéficiaires afin qu'ils comprennent et collaborent avec les conventions et initiatives internationales.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Les activités proposées doivent respecter toutes les autres politiques de sauvegarde et politiques sociales pertinentes telles qu'elles sont énoncées sur le [site Internet du CEPF](#). Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) complet est disponible [ici](#).

COVID-19

Le COVID-19 continue d'avoir un impact sérieux sur les organisations, les projets et les bénéficiaires. Veuillez inclure les considérations liées à la COVID-19 dans la description de votre projet dans la lettre d'intention, le cas échéant.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les candidatures (LOI) doivent être rédigées en **anglais, français ou arabe**. Veuillez **télécharger le formulaire LOI** en [anglais](#), [français](#) ou [arabe](#). Si vous avez besoin d'aide dans d'autres langues (portugais, serbo-croate, albanais), n'hésitez pas à contacter maaike.manten@birdlife.org.

Les candidats doivent soumettre leur lettre de demande avant la date limite à CEPF-MED-RIT@birdlife.org. Vous recevrez un accusé de réception du RIT confirmant votre soumission.

L'examen de la lettre d'intention prendront environ quatre semaines à compter de la date limite. Le comité d'examen sélectionnera les lettres d'intention les plus solides qui répondent aux critères d'admissibilité des sections ci-dessus. Tous les candidats recevront une réponse de la RIT suite à l'examen de leur projet. Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et les organisations seront alors invitées à détailler leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique. Les lettres d'intention finales, une fois approuvées, recevront une petite subvention, avec un contrat conclu entre BirdLife International, en tant que RIT pour le hotspot du bassin méditerranéen, et l'institution du candidat (le "bénéficiaire"). Les subventions seront libellées en dollars des États-Unis et les accords de subvention seront en anglais.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

Tous les candidats sont invités à examiner la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen dans le cadre du profil d'écosystème. Cela fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement :

- Profil d'écosystème : [anglais](#) (PDF – 16 Mo)
- Résumé technique du profil d'écosystème : [anglais](#) (PDF – 2,2 Mo), [français](#) (PDF – 5 Mo), [arabe](#) (PDF – 2,7 Mo)

Le CEPF s'est engagé à intégrer la notion de genre. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui tiennent compte des questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs documents qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre du CEPF](#)) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([Fiche d'information sur le genre](#)). Visitez la page internet « [CEPF et le genre](#) » pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient. L'intégration du genre dans votre projet sera un facteur d'évaluation.

Autres ressources utiles (attention, principalement en anglais) :

- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour faire financer votre idée de subvention](#)
- [Vidéos de formation CEPF](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACT

L'équipe régionale de mise en œuvre organisera deux **webinaires d'information** sur cet appel à propositions **le lundi 8 août 2022**:

- En anglais de 13h à 14h (GMT+2), merci d'utiliser [ce lien Zoom](#)
- En français et en arabe de 15h à 16h (GMT+2). Merci d'utiliser [ce lien Zoom](#).

Les enregistrements de ces webinaires seront mis à disposition à la suite des webinaires.

Si vous avez des questions concernant cet appel à propositions, veuillez contacter la responsable de l'équipe régionale de mise en œuvre maaike.manten@birdlife.org. Les questions seront acceptées et traitées jusqu'au **lundi 29 août 2022**.